Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID: 064-216400689-20230522-DELIB\_2023\_46-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 22 mai 2023

Date de convocation : 17 mai 2023 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 17 Procurations: 2 Votants: 19

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS: Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS: Audrey VANHOOREN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS: Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

## DÉLIBERATION N° 2023-46 : Agrandissement du Colombarium

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le colombarium a été construit au cimetière d'Asson en 1998. A l'origine composé de 9 cases, il a fait l'objet de 2 agrandissements (3 cases puis 9 cases) et en comporte aujourd'hui 21.

A ce jour, il ne reste plus qu'1 seule case disponible et les demandes de dépôts d'urnes sont de plus en plus fréquentes. C'est pourquoi, la commune envisage d'agrandir ce colombarium et créant 12 cases supplémentaires pour un coût estimatif de 8 000 € TTC.

Aussi, M. le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de créer 12 nouvelles cases au colombarium d'Asson ;

AUTORISE le Maire à solliciter les entreprises pour la réalisation des travaux d'extension et à

signer les devis correspondants;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire